

**SUBVENTION 2010-2011
RAPPORT FINAL**

**EXPERTISE EN APPUI :
DOCUMENTS STRATEGIQUES SOUS-REGIONAUX**

ANNEXES 1 ET 2



Pilote : Alain Malherbe (CREAT, UCL)
Chercheurs : Véronique Boniver (Lepur, Ulg)
Raphaëlle Harou (CREAT, UCL)
Alexandre Leclercq (CREAT, UCL)

EXPERTISE EN APPUI : DOCUMENTS STRATEGIQUES SOUS-REGIONAUX – ANNEXES 1 ET 2

TABLE DES MATIERES

ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE DES PROJETS DE TERRITOIRE EN REGION WALLONNE ET ANALYSE DES DYNAMIQUES

ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE DES PROJETS DE TERRITOIRE EN REGION WALLONNE ET ANALYSE DES DYNAMIQUES	0
1. INTRODUCTION.....	1
2. ESQUISSE DE CARTOGRAPHIE	2
2.1 RELEVÉ DES DYNAMIQUES SUPRACOMMUNALES WALLONNES EN 1999	4
2.1.1 GREOA (1972)	4
2.1.2 Communauté urbaine du centre - CUC (1996).....	5
2.1.3 Communauté urbaine de Charleroi et du Val de Sambre (1998)	5
2.1.4 Communauté urbaine de Mons – CUM (2001).....	6
2.1.5 Pays de Geminiacum (1998).....	6
2.1.6 GAL (Groupes d'action locale).....	6
2.1.7 Parcs naturels.....	7
2.2 RELEVÉ DES DYNAMIQUES SUPRACOMMUNALES EN WALLONIE ENTRE 1999 ET 2002	8
2.2.1 Pays de Herve au futur (depuis 2000).....	8
2.2.2 Luxembourg 2010 (depuis 2001).....	9
2.2.3 Liège 2020 (depuis 2002)	9
2.2.4 GAL	9
2.2.5 Parcs naturels.....	9
2.3 RELEVÉ DES DYNAMIQUES SUPRACOMMUNALES EN WALLONIE DE 2002 A 2010.....	10
2.3.1 Pays de Famenne (2003).....	10
2.3.2 Prospect 15 (2003).....	10
2.3.3 Schéma de développement de l'espace liégeois - SDEL (2004).....	11
2.3.4 Groupement de redéploiement économique du pays de Liège - GRE (2004).....	11
2.3.5 Projet de PUM à Liège.....	11
2.3.6 Brabant wallon 2020 (démarche depuis 2008).....	12
2.3.7 Wallonie picarde - WAPI (projet adopté en 2008).....	12
2.3.8 Cœur du Hainaut, centre d'énergies (démarche depuis 2007).....	13
2.3.9 GAL	13
2.4 LES METROPOLES VOISINES TRANSFRONTALIERES.....	15
2.4.1 Euregio Meuse-Rhin (1976)	15
2.4.2 Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai (2008).....	15
2.4.3 EuRégio SaarLorLuxRhin (1995).....	16
2.4.4 Le Grand Hainaut (en construction)	16
2.4.5 Bruxelles 2040.....	16
3. ANALYSE DES DYNAMIQUES SUPRACOMMUNALES SUR BASE DE LA CARTOGRAPHIE 17	
3.1 PROPOSITION D'UNE TYPOLOGIE.....	17
3.2 ANALYSE DE LA CARTOGRAPHIE SUR BASE DE DIFFERENTS CRITERES	19
Premiers constats :	19
4. PISTES METHODOLOGIQUES.....	19

5. REFERENCES.....	19
1. ANALYSE DU PROJET SUR BASE DE DIFFERENTS CRITERES	21
1.1 LE TERRITOIRE	21
1.2 INITIATIVE ET EFFET DECLENCHEUR	21
1.3 LA DEMARCHE.....	22
2. COMPARAISON AVEC LA DEMARCHE MENEES EN WALLONIE PICARDE	24
3. ELEMENTS PERTINENTS A RETENIR	29
3.1 ENJEUX.....	29
3.2 CE QUI FONCTIONNE BIEN.....	29
3.3 CE QUI FONCTIONNE MOINS BIEN	29
3.4 FACTEURS DE REUSSITE DES DEMARCHES SUPRACOMMUNALES.....	30
4. REFERENCES.....	31

ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE DES PROJETS DE TERRITOIRE EN REGION WALLONNE ET ANALYSE DES DYNAMIQUES

1. INTRODUCTION

Le programme de travail 2010-2011 de la CPDT porte, pour l'essentiel, sur l'actualisation du SDER ; plus précisément, la mission pour cette année concerne la première phase de cette actualisation qui consiste à réaliser un diagnostic prospectif. Pour alimenter ce diagnostic, des expertises en appui sont prévues et portent sur l'analyse de documents stratégiques à différentes échelles : régionale, sous-régionale, européenne et frontalière (voir point 2.1.3 du programme de travail du 21-10-2010).

Pour l'analyse des projets à une échelle sous-régionale, l'expertise CPDT sur les projets et stratégies d'agglomération entamée lors de la subvention 2009-2010 reste pertinente. Le SDER de 1999 précise en effet que la création d'aires de coopération supracommunales, au même titre que les pôles de développement et les aires de coopération transrégionale, participe à la mise en œuvre du projet de structure spatiale de la Wallonie. Dès lors, « de manière générale, les aires de coopération regroupant plusieurs communes doivent être encouragées et soutenues » [SDER, p. 148]. Le SDER insiste également sur la participation de l'ensemble des acteurs comme facteur de réussite ainsi que sur la définition en commun d'un projet pour soutenir la nouvelle structure.

L'expertise de l'an passé sur les projets d'agglomération poursuit donc sa réflexion en privilégiant les dynamiques supracommunales qui ont avant tout pour objectif d'élaborer une stratégie de développement territorial plutôt qu'une visée sectorielle. En effet, selon le SDER de 1999 (voir fiche thématique 03 sur la coopération entre communes), les aires de coopération supracommunale à encourager sont celles qui ont pour objectif de renforcer la structure spatiale de la Wallonie. Les dynamiques supracommunales à retenir sont donc celles qui permettent d'élaborer un projet territorial. Celui-ci s'apparente à la définition du projet de pays reprise dans le SDER, à savoir, « un partenariat qui réunit les élus, les socio-professionnels, le monde associatif et les administrations. Ces partenaires définissent ensemble un *projet commun de développement* qui doit être à la fois économique, social et d'organisation de services à la population » (SDER, 1999, A19).

Par conséquent, les coopérations supracommunales constituées essentiellement pour gérer en commun différents services (les intercommunales de services et de développement économique, les zones de police et de secours) ne sont pas considérées dans l'expertise de cette année. Ne sont pas pris en compte non plus les outils wallons réalisés à une échelle supracommunale qui ont pour objectif principal, non pas de s'inscrire dans une stratégie de développement territorial, mais de gérer un secteur particulier, que ce soit la mobilité via les plans intercommunaux de mobilité (PICM), ou les cours d'eau via les contrats de rivière qui interviennent à l'échelle d'un bassin versant.

Les dynamiques retenues ici sont de trois types : des outils stratégiques de développement territorial (comme le PUM qui est un outil stratégique qui porte à la fois sur la mobilité et le développement territorial), des démarches prospectives et participatives en vue d'élaborer des projets de territoire (comme la Wallonie picarde) et des dispositifs supracommunaux sans démarche prospective préalable (comme les groupements européens de coopération territoriale – GECT - ou, à une autre échelle, les GAL).

Plus précisément, l'objectif de l'expertise est de dégager les éléments intéressants issus de ces différentes dynamiques stratégiques sous-régionales en vue d'en retirer les bonnes pratiques à conseiller.

La méthodologie proposée est de présenter tout d'abord, à partir d'une cartographie, l'évolution des territoires concernés par ces dynamiques supracommunales : on partira de la situation de 1999 (date de réalisation du SDER) ; puis on reproduira sur une deuxième carte une situation intermédiaire (celle de 2002) et on terminera par la cartographie de la situation actuelle (en 2011).

Ensuite sera présentée une analyse de cette cartographie en lien avec l'actualisation du SDER. Dans un premier temps, il s'agira de mettre en évidence : les nouvelles polarités en présence ; les nouveaux équilibres territoriaux à l'échelle régionale ; les articulations et les cohérences (ou incohérences) entre ces différents territoires. Dans un second temps, les projets les plus pertinents seront examinés en vue de dégager l'approche stratégique menée.

L'expertise a alimenté les approches spatiales du diagnostic territorial de la Wallonie (annexe 3). Certains éléments n'ont pu être analysés en profondeur compte tenu des moyens à mobiliser sur les autres parties de l'actualisation du diagnostic du SDER.

2. ESQUISSE DE CARTOGRAPHIE

Les trois clichés temporels (1999, 2002, 2011) sont repris ci-dessous avec un premier descriptif des projets. La dernière carte reprend les projets de coopération transfrontaliers qui ont bougé fortement depuis l'adoption du SDER, et confirme l'importance des dynamiques suprarégionales.

Les catégories de projets suivantes ont été reprises :

➤ **GAL (Groupes d'action locale)**

Les GAL wallons sont sélectionnés dans le cadre du programme européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) du Programme wallon de Développement Rural. Ce programme Leader a été initié en 1991. Actuellement une quinzaine de GAL sont soutenus pour la période 2007-2013. Ils sont composés de partenaires publics et privés (minimum 50 %), représentatifs des différents milieux socio-économiques du territoire et doivent adopter une structure juridique avec des statuts garantissant le bon fonctionnement du partenariat et sa capacité à gérer des subventions publiques. Ils sont composés de minimum 3 communes contigües, d'une densité maximum de 150 hab/km² ou avec un taux de superficie non bâtie supérieur à 80 %, avec une population comprise entre 10.000 et 50.000 habitants. Leur rôle est d'inciter à la mise en œuvre de projets de développement rural autour d'une stratégie territoriale, d'encourager le développement durable dans les zones rurales (préoccupations économiques, sociales, environnementales), de promouvoir l'amélioration de la gouvernance, la mobilisation durable des acteurs locaux et le développement endogène.

Les GAL doivent élaborer un plan de développement stratégique avec pour objectif transversal le développement économique et la création d'emplois pérennes en milieu rural. Les actions s'articulent autour du choix d'un thème fédérateur.

Les projets éligibles sont les actions de nature immatérielle (animation, études, gestion et animation du GAL par cellule d'appui technique...) et les investissements en infrastructures et investissements productifs (max. 10 % budget du plan de développement stratégique, max. 50.000 eur par projet)

➤ **Parcs naturels**

Les parcs naturels sont régis par le décret du 16 juillet 1985 qui a été fortement modifié depuis, notamment en 2008. Le parc naturel est un territoire rural d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.

Plusieurs communes peuvent prendre l'initiative de créer un parc naturel, en associant éventuellement la province. Elles prennent la forme d'une association de projet au sens du code de la démocratie locale ou d'un secteur « parc naturel » au sein d'une intercommunale. La superficie minimale du territoire concerné est passée en 2008 de 5.000 à 10.000 hectares.

Les missions des parcs naturels sont les suivantes :

- Protection, gestion, valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Orientation des projets d'aménagement selon les principes du développement durable
- Développement local, sur les plans économique et social et amélioration de la qualité de la vie
- Accueil, éducation et information du public
- Expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, mise en œuvre de projets européens
- Collaboration entre parcs naturels
- Susciter la mise en œuvre d'opération de développement rural dans les communes et la cohérence des projets transcommunaux dans les PCDR

Le parc doit se doter d'un plan de gestion et d'une charte paysagère.

La Commission de gestion du parc est constituée en ASBL incluant :

- Les représentants du PO
- Les associations de conservation de la nature
- Les initiatives ayant un impact sur le territoire
- Les secteurs de l'économie, de l'artisanat, du tourisme et des loisirs

La Région accorde des subventions aux commissions de gestion pour couvrir leurs frais de fonctionnement et d'investissement.

➤ **Plans urbains de mobilité (Décret du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 2004)**

Il s'agit ici non pas d'une structure porteuse de projet mais d'un document d'orientation élaboré par le gouvernement à l'échelle des agglomérations.

Le plan urbain de mobilité est un document d'orientation de l'organisation et de la gestion des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité générale relevant de l'échelle d'une agglomération urbaine. Le Gouvernement élabore un plan urbain de mobilité pour chacune des agglomérations urbaines selon les modalités qu'il définit, en concertation avec les communes de l'agglomération urbaine, qui peuvent à tout moment formuler les suggestions qu'elles jugent utiles.

Le plan poursuit les objectifs suivants:

1° l'organisation des éléments structurants des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité aux lieux de vie et d'activités à l'échelle de l'agglomération urbaine;

2° la réalisation d'un développement territorial cohérent en matière de mobilité, notamment par la recherche d'une adéquation entre les profils d'accessibilité des sites disponibles et les profils de mobilité des activités et services en développement;

3° la coordination de tous les acteurs concernés par la problématique de la mobilité.

Le plan urbain de mobilité contient au minimum:

1° un diagnostic de la mobilité dans l'agglomération urbaine, comportant notamment une carte des profils d'accessibilité selon les différents modes de transport pour l'ensemble du territoire et une présentation des enjeux et des dysfonctionnements majeurs;

2° les objectifs à atteindre en matière de déplacements des personnes et des marchandises et en matière d'accessibilité, pour chacun des modes de déplacement, ainsi que les priorités à assurer, notamment par une représentation cartographiée de la situation projetée à moyen et long termes;

3° des mesures visant à rencontrer les objectifs à atteindre au niveau de l'agglomération urbaine qui nécessitent une coordination entre les communes, concernant notamment la sécurité routière, le développement d'un réseau de transport public structurant, la hiérarchisation et la catégorisation du réseau routier, la réalisation d'un réseau cyclable structurant et l'amélioration du cadre de vie;

4° des recommandations sur l'aménagement du territoire considéré visant à limiter le volume global de déplacements et à mettre en adéquation les profils de mobilité des nouvelles activités à développer avec les profils d'accessibilité définis sur la carte.

- **Les communautés urbaines**
- **Les projets prospectifs**

Ces deux derniers types de dynamiques sont des initiatives spontanées menées actuellement par des groupes de communes en dehors d'un cadre institutionnel régional.

2.1 RELEVÉ DES DYNAMIQUES SUPRACOMMUNALES WALLONNES EN 1999

2.1.1 GREOA (1972)

Le territoire: la région Ourthe-Amblève c'est-à-dire 13 communes (Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Ouffet, Sprimont, Stoumont et Trooz) appartenant à trois arrondissements de la province de Liège (Liège, Verviers, Huy): sur le site <http://www.pcdr.be/> et selon les statuts de l'asbl (document du 17 juin 2010).

La population est de 99 925 habitants pour une superficie de 70 234 ha soit 142,3 hab/km².

Caractéristiques:

- Groupement informel de communes au départ, puis asbl constituée en 1972 qui s'affirme comme porteur de projets supracommunaux et qui établit des stratégies de développement économique ;
- en 2001, mise en ligne d'un premier site Internet en version trilingue ;
- participe aux travaux du GAL « le pays des Condruses » (2008) dont 3 communes du GREOA (Anthisnes, Clavier et Ouffet) font partie ;
- site internet : <http://www.greoa.be/>

2.1.2 Communauté urbaine du centre - CUC (1996)

Le territoire : 13 communes du Hainaut : Anderlues, Binche, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Ecaussines, Estinnes, **La Louvière**, Le Roeulx, Manage, Merbes-le-Château, Morlanwelz, Seneffe, Soignies.

La population est de 264 000 habitants (en 2008)

Caractéristiques :

- au départ, la CUC est une association de communes créée en 1996 sous forme d'une association de fait ; elle existe officiellement depuis mai 1998 sous la forme d'une asbl ;
- site internet de la communauté urbaine du centre : <http://www.cucweb.be/> ;
- **élément moteur** : la cohésion socio-économique de ce territoire qui dépend de 3 arrondissements administratifs ; cette cohésion se traduit concrètement par l'organisation de conférences permanentes, le CES (conseil économique et social) et la CPPCPAS (conférence permanente des présidents de CPAS) ;
- cartographie en cours avec une spatialisation par thématiques (centre culturel régional, Forem, zones de police...) ;
- plan de reconversion par axe de développement de la région du centre avec des projets d'infrastructure, du marketing, une stratégie définie ;
- liaison de la CUC avec le bassin de la Haine/Cœur du Hainaut via un représentant de la CUC dans le partenariat stratégique.

2.1.3 Communauté urbaine de Charleroi et du Val de Sambre (1998)

Le territoire : 26 communes, c'est-à-dire celles des arrondissements de Charleroi et de Thuin à l'exception d'Estinnes et de Froidchapelle ; ce territoire représente environ 550 000 habitants

Caractéristiques

Les informations ci-après ont été transmises par E. Vansevenant (SDWE) qui était, auprès de la CUC, l'interlocuteur représentant la CU de Charleroi.

- la CU de Charleroi – Val de Sambre - Sud-Hainaut s'est constituée sous forme d'association de fait en 1998 sous l'impulsion de JC Van Cauwenberghe et de Daniel Ducarme, bourgmestre de Thuin à l'époque ; une asbl de gestion fut ensuite constituée début des années 2000 pour permettre la récolte de financement externe et l'engagement de personnel ;
- **élément moteur** : la cohésion socio-économique ;

Déjà dans les années 80, le CAAEC (Comité d'Action et d'Animation Economique de Charleroi), qui réunissait les responsables politiques (Van Cauwenberghe, Busquin, Maystadt, Knoops et autres députés), les partenaires sociaux (syndicats et grands patrons comme H. Mestdagh, K. Choquet,...), avait comme fonction de se concerter sur différents dossiers (sidérurgie, investissements publics divers, ...) ou de valider les dossiers de développement de Charleroi (objectif 1), et d'assurer un lobbying.

Par la suite, le projet d'inscrire Charleroi comme métropole de taille européenne (Elle était à l'époque une des 160 villes européennes de plus de 200.000 habitants) a mené à la constitution d'une entité de concertation politique plus large en matière de développement territorial. L'idée était que la Province du Hainaut ne correspondait pas à un bassin de vie et qu'il était utile d'organiser des coopérations supracommunales sur une base territoriale plus homogène. Les intercommunales permettaient déjà individuellement de le faire dans des matières définies, mais il apparaissait utile d'avoir un cadre de concertation global et transversal. Des projets supracommunaux hors intercommunales (ex Samu social sous forme d'un chapitre XII entre les CPAS) ont alors aussi vu le jour. Le CAAEC est alors devenu la commission socio-économique de la communauté du pays de Charleroi-Val de Sambre et Sud-Hainaut.

- la CU de Charleroi n'existe plus depuis la dissolution de l'asbl en 2007

2.1.4 Communauté urbaine de Mons – CUM (2001)

Le territoire : les 13 communes de l'arrondissement de Mons - Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, Le Roueux, Mons, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Sait-Ghislain – qui représentent environ 251.000 habitants.

Caractéristiques :

- asbl constituée en 2001 ;
- dissolution de l'asbl fin 2010 motivée par l'absence de dynamisme interne, les parlementaires de la région montoise ayant préféré créer un groupe de pilotage les rassemblant pour discuter informellement de sujets qui transcendent l'intérêt communal.

2.1.5 Pays de Geminiacum (1998)

Le territoire : association des deux Communes, Pont-à-Celles et Les Bons Villers, sous l'impulsion du programme européen LEADER II – concernent environ 25 000 habitants

Le type de dynamique : stratégie territoriale en milieu rural initiée dans le cadre du programme européen Leader II

Caractéristiques :

- structure informelle au départ, puis constitution d'une asbl le 30 juin 2000 ;
- site internet : <http://www.geminiacum.be> ;
- le pays de Geminiacum est partenaire du GAL Transvert (Pont-à-Celles, Les Bons Villers, Seneffe) ;
- entre 2004 et 2008, a participé au programme Interreg SPAN ;
- un nouveau plan de développement stratégique (PDS) pour la période 2008-2012 a été réalisé et approuvé en 2008 par l'asbl « Pays de Geminiacum » et les deux conseils communaux ;
- **élément moteur** : le développement touristique

2.1.6 GAL (Groupes d'action locale)

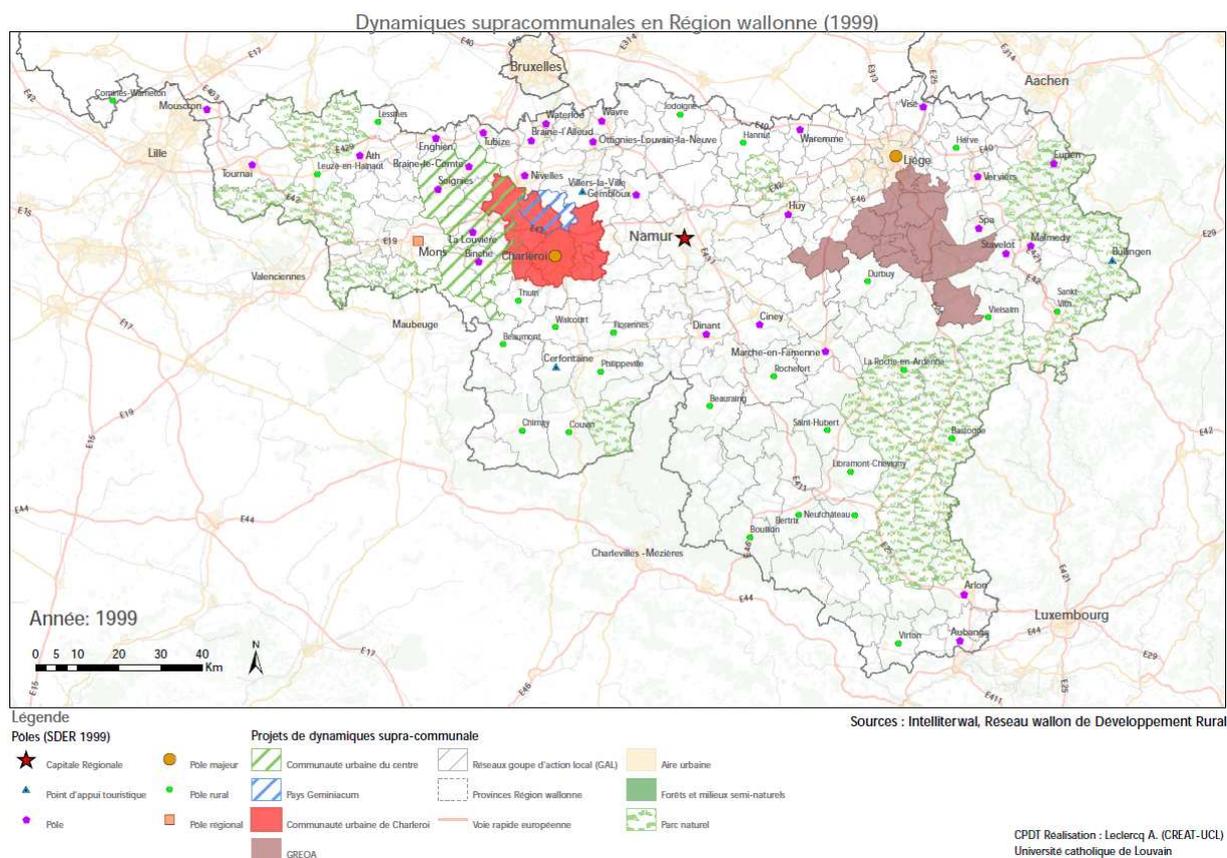
Pour la situation 1999, deux programmes LEADER sont à prendre en compte : LEADER I (1991-1993) et LEADER II (1994-1999).

La carte 1 ci-après ne reprend pas ceux mis en place avant 1999. Ils seront ajoutés par la suite.

2.1.7 Parcs naturels

La carte 1 reprend l'ensemble des parcs naturels sans tenir compte de leur temporalité. Elle devra donc être revue ultérieurement.

Carte 1 : La situation en 1999 (sans les GAL)



2.2 RELEVÉ DES DYNAMIQUES SUPRACOMMUNALES EN WALLONIE ENTRE 1999 ET 2002

2.2.1 Pays de Herve au futur (depuis 2000)

Le territoire

- Certains limitent le Pays de Herve aux communes de Herve, Aubel et Thimister-Clermont ;
- D'autres ont une vision plus large de ce territoire et considèrent qu'il englobe 17 communes: en plus des premières communes citées, le Pays de Herve s'étend également aux communes de Soumagne, Pepinster, Dison, Baelen, Limbourg, Lontzen, Raeren, Plombières, Welkenraedt, Fourons, Dalhem, Blégny, La Calamine, Visé, ce qui représente au total 748 km² et près de 150 000 habitants.

Le type de dynamique: il s'agit d'une démarche prospective initiée **fin 1999** qui s'inscrit dans la lignée du SDER et qui a pour objectif de construire une « identité de terroir »¹ basée sur la qualité des paysages.

¹ Selon les termes de M. Van Cutsem dans Territoire(s) wallon(s) n°5, septembre 2010.

Caractéristiques :

- territoire correspondant à une zone rurale homogène entourée de zones urbaines ;
- asbl constituée en 2002 ;
- site internet : <http://www.paysdehervefutur.be/>;
- **élément moteur** : la préservation des paysages

2.2.2 Luxembourg 2010 (depuis 2001)

Le territoire : la province du Luxembourg

Le type de dynamique : il s'agit d'une démarche prospective lancée en mai 2001 qui a pour objectif de construire un consensus territorial dans un contexte de redressement économique.

Caractéristiques :

- Après 10 ans, les responsables de la province de Luxembourg ont décidé en décembre 2010 de poursuivre la démarche Luxembourg 2010 pour les années à venir sous un autre nom, RéseauLux ;
- site internet : <http://www.luxembourg2010.be/>
- **éléments moteurs** :
 - ➔ pour Luxembourg 2010 : l'agriculture ;
 - ➔ aujourd'hui (en 2011), RéseauLux met en avant trois thématiques pour répondre aux enjeux actuels : la mobilité, la cohésion sociale, l'écodéveloppement.

2.2.3 Liège 2020 (depuis 2002)

Le territoire : la province de Liège

Le type de dynamique : démarche de prospective territoriale lancée en juin 2002 à l'initiative de la SPI+ et menée avec le soutien méthodologique du groupe Futuribles ; la démarche a duré plus de deux ans et a permis en 2005 de dégager quatre macro-scénarios : « les chiens de faïence », « les loups entre eux », « l'hirondelle », « le phénix » (ces scénarios sont présentés sur le site : <http://www.liegeonline.be/lq2020/>)

Caractéristique

Exercice qui a permis de mettre en évidence par des scénarios les attitudes en présence dans les projets liégeois. Cette prise de conscience n'a pas eu de suite immédiate.

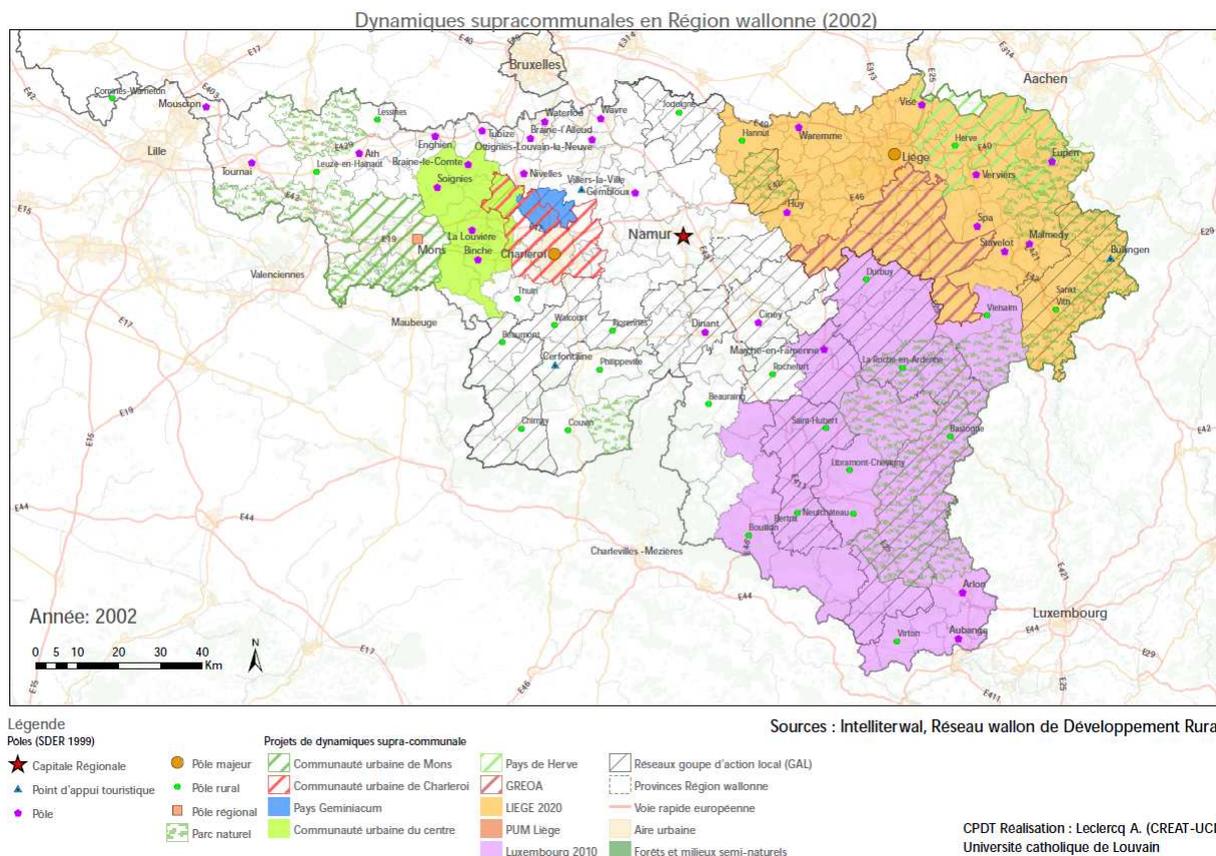
2.2.4 GAL

Ceux toujours en place en 2002 seront pris en compte dès que les informations seront obtenues.

2.2.5 Parcs naturels

La carte 2, tout comme la carte 1, reprend l'ensemble des parcs naturels sans tenir compte de leur temporalité. Elle devra donc être revue ultérieurement.

Carte 2 : La situation en 2002 (sans les GAL)



2.3 RELEVÉ DES DYNAMIQUES SUPRACOMMUNALES EN WALLONIE DE 2002 A 2010

2.3.1 Pays de Famenne (2003)

Le territoire : 6 communes situées dans les provinces de Namur et du Luxembourg (Marche-en-Famenne, Rochefort, Durbuy, Hotton, Nassogne et Somme-Leuze),

Le type de dynamique : il ne s'agit pas d'une démarche prospective mais de la décision prise par six communes de se rapprocher dans un projet mobilisateur en formant un nouveau territoire autour de la ville dynamique de Marche.

Caractéristiques :

- asbl constituée en 2003 ;
- site internet : <http://www.paysdefamenne.be/>
- l'entièreté du territoire du Pays de Famenne est couverte par trois GAL

2.3.2 Prospect 15 (2003)

Le territoire : 15 communes de l'arrondissement de Dinant (milieu rural)

Le type de dynamique : il s'agit d'une démarche de prospective territoriale initiée par les acteurs du monde culturel en **2003** mais la phase stratégique n'arrive pas à se concrétiser et le projet n'aboutira pas.

Caractéristiques :

- un plan d'actions (184) ;
- mise en place d'un comité opérationnel ;
- site internet : <http://www.prospect15.be/>

2.3.3 Schéma de développement de l'espace liégeois - SDEL (2004)

Le territoire : 8 communes directement concernées par les activités industrielles du bassin mosan: Engis, Flémalle, Seraing, Saint-Nicolas, Liège, Herstal, Oupeye et Visé.

Caractéristiques :

- le schéma de développement de l'espace liégeois (SDEL) est un outil supracommunal qui trace les lignes directrices de l'aménagement du bassin industriel liégeois. Il identifie 2000 ha potentiellement disponibles pour des activités nouvelles à l'horizon 2010-2015 ;
- l'étude fait suite au rapport Forêt/Mathot rédigé pour répondre à la fermeture programmée de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise. Le Groupe de Redéploiement Economique prendra la suite du SDEL ;
- **élément moteur** : la reconversion industrielle du bassin liégeois
- l'étude a été approuvée mais le SDEL n'a pas été adopté par les communes concernées ; le principal motif de ce refus est la non prise en compte, par le bureau d'étude, des spécificités locales.

2.3.4 Groupement de redéploiement économique du pays de Liège - GRE (2004)

Le territoire : au départ, la vallée mosane ; depuis fin 2005, toute la province de Liège

Caractéristiques :

- asbl constituée en 2004 qui regroupe les forces vives liégeoises avec une structure décisionnelle tricéphale (conseil d'administration, comité stratégique, comité exécutif) ;
- chargé de l'analyse des axes prioritaires de développement avec leurs études de faisabilité (logistique, biotechnologie, la culture et l'image de Liège), coordination des acteurs économiques locaux, coordination de la communication, la SLC ;
- site internet : <http://www.gre-liege.be/>;
- opérateur des projets liégeois ayant des impacts métropolitains (CIAC, Liège 2017, étude Croissant d'Or/Transurbaine...).

2.3.5 Projet de PUM à Liège

Le territoire : les 24 communes de l'arrondissement de Liège (Ans, Awans, Aywaille, Beyne-Heusay, Bassenge, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, qui représentent 600 000 habitants.

e type de dynamique

Le PUM résulte d'une démarche prospective et participative : Dans la phase stratégique, ces acteurs ont mis en évidence que la majorité des « zones d'enjeu », c'est à dire celles où apparaît un potentiel de développement territorial, sont transcommunales. D'où la nécessité de mener une stratégie concertée et coordonnée.

Caractéristiques

- Suite à l'étude Sémaly-Transitec de 2002 sur les potentialités d'un réseau de transports structurant à Liège, le décret wallon sur la mobilité et l'accessibilité locales est voté le 1^{er} avril 2004 et prévoit la réalisation de plan urbain de mobilité (PUM) à l'échelle d'une agglomération ; sont concernées par la réalisation d'un PUM, sept agglomérations urbaines définies dans le décret par « l'ensemble des communes, définies par le Gouvernement, constituant un bassin cohérent en termes de déplacements urbains autour de Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Tournai et Verviers » (Titre premier, art. 2) ; le PUM doit être approuvé par la majorité des communes de l'agglomération et adopté par le gouvernement wallon.
- **élément moteur** : la mobilité
- le PUM est un outil stratégique qui porte à la fois sur la mobilité et le développement territorial ;
- c'est la Région wallonne qui a financé l'étude à 100% ;
- le rapport final de 2010 sur le projet de PUM à Liège a été approuvé par la conférence des bourgmestres et est actuellement en cours d'adoption au niveau du gouvernement wallon ;
- dans la lignée de ce PUM, un projet de transport en commun structurant est actuellement à l'étude dans l'agglomération de Liège : en particulier, la zone dite « croissant d'or », fait actuellement l'objet d'une étude sur la 2^{ème} ligne du tram qui concerne les communes de l'intraring (Ans, Liège, Herstal, Seraing, Grâce-Hollogne et Saint-Nicolas) ; pour la 1^{ère} ligne (celle du fond de vallée), une dynamique est en cours.

2.3.6 Brabant wallon 2020 (démarche depuis 2008)

Le territoire : la province du Brabant wallon

Le type de dynamique : il s'agit d'une démarche prospective et participative

Caractéristiques :

- structure mise en place en 2008 intitulée "Table ronde - Horizon Brabant wallon 2020" qui regroupe les représentants de chacune des formations politiques assistés d'un expert ;
- secrétariat permanent pris en charge par le Service Economique de l'intercommunale de développement économique, l'IBW ;
- les réflexions sur le volet stratégique sont toujours en cours

2.3.7 Wallonie picarde - WAPI (projet adopté en 2008)

Le territoire : 23 communes : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly et Tournai.

Le type de dynamique : il s'agit d'une démarche prospective et participative avec pour horizon l'année 2025 ; l'objectif est d'élaborer un projet global de territoire et de positionner le tournaisis entre Lille et Bruxelles.

Caractéristiques

- territoire à la fois urbain et rural ;
- Conseil de développement (= association de fait) mis en place en 2006 ;
- Démarche de deux ans (2006-2008) avec l'encadrement méthodologique de l'Institut Jules Destrée ;
- Projet de territoire Wallonie Picarde 2025, document-cadre adopté par le Conseil de développement en février 2008 ;
- L'asbl Wallonie picarde est mise en place en 2008 ;
- Site internet sur le projet de territoire : <http://www.wapi2025.be/>

2.3.8 Cœur du Hainaut, centre d'énergies (démarche depuis 2007)

Le territoire: 25 communes au total : les 13 communes de l'arrondissement de Mons-Borinage (Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, Lens, Mons, Quaregnon, Quevy, Quiévrain, Saint-Ghislain) et les communes du territoire de la Communauté urbaine du centre, à l'exception de Merbes-Le-Château² (Anderlues, Binche, Braine-Le-Comte, Chapelle-Lez-Herlaimont, Ecaussinnes, Estinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Morlanwelz, Seneffe, Soignies)

Le type de dynamique: il s'agit d'une démarche prospective et participative avec pour horizon l'année 2025 ; l'objectif est d'élaborer un plan de redéploiement économique et social

Caractéristiques

- territoire à la fois urbain et rural ;
- Partenariat stratégique local (=association de fait) mise en place fin 2007 ;
- encadrement méthodologique de l'Institut Jules Destrée et de Perspective Consulting ;
- **élément moteur** : l'énergie ;
- démarche toujours en cours en 2011.

2.3.9 GAL

Pour la situation actuelle, deux programmes LEADER sont à prendre en compte : LEADER+ (2000-2006) et la dernière programmation du programme LEADER (2007-2013).

Le territoire: actuellement, 16 GAL fonctionnent en région wallonne, 15 relèvent de la programmation 2007-2013 et un dernier a été mis en place lors de la programmation 2000-2006.

Caractéristique

- certains GAL recouvrent un parc naturel : par exemple le GAL Burdinale-Mehaigne, qui couvre le Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne (1^{er} parc naturel wallon reconnu en 1991), ou le GAL Haute-Sûre Forêt d'Anlier, qui couvre exactement le territoire du parc naturel du même nom

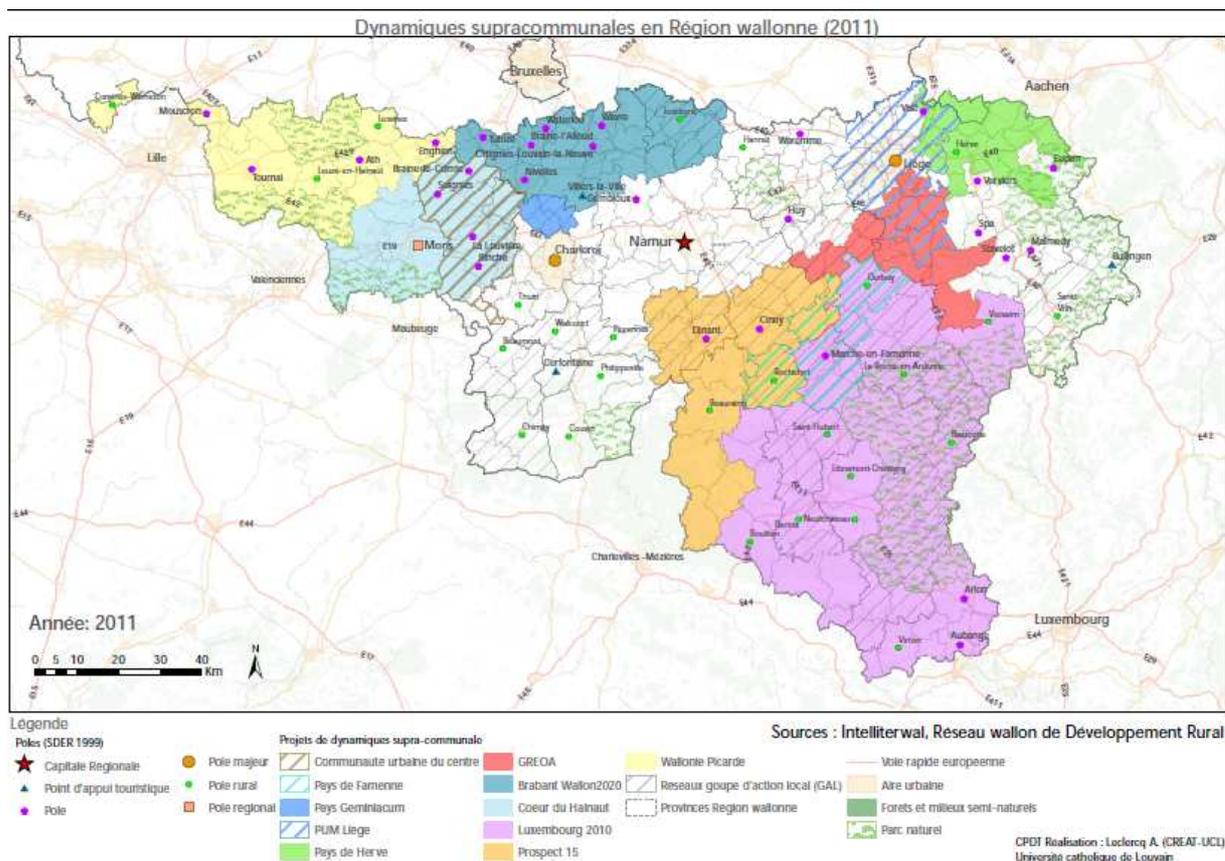
• ² Merbes –Le-Château n'est pas affiliée à l'IDEA et développe des liens privilégiés avec d'autres territoires. Mais si elle le souhaite, elle pourrait se joindre à la démarche du Cœur du Hainaut.

Tableau 1 : Les GAL wallons actuels

GAL (16)	Communes concernées	Population (hab.)
100 villages	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bûtgenbach, Saint-Vith	Près de 30 000
Pays des tiges et chavées	Assesse, Gesves, Ohay	17 374
Culturalité	Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Ramillies	41 269
Pays des Condruzes (mis en place en déc. 2008)	Anthisnes, Clavier, marchin, Modave, Nandrin, Ouffet, Tinlot	27 644
Haute Sûre Forêt d'Anlier	Attert, Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Vaux-sur-Sûre	35 620
Haute Meuse	Anhée, Dinant, Hastière, Onhay, Yvoir	37 000
Entre-Sambre-et-Meuse	Cerfontaine, Florennes, Gerpennes, Walcourt	45 120
Botte du Hainaut	Beaumont, Froidchapelle, Sivry-Rance, Momignies, Chimay	29 970
Cuestas	Etalle, Meix-devant-Virton, Tintigny	Près de 12 000
Pays de l'Ourthe	La Roche, rendez, Hotton, Durbuy, Erezée, Manhay, Houffalize	?? (à calculer – cf stat INS)
Via RoMaNa	Marche en Famenne, Nassogne, Rochefort	34 324
Burdinale Mehaigne	Braives, Burdinne, Héron, Wanze	25 796
TransVert	Seneffe, les BonsVillers, Pont à Celles	35 936
Saveurs et patrimoine en Vrai Condroz	Ciney, Hamois, Havelange	26 451
Racines et Ressources	Bertrix, Herbeumont, Libin, Saint Hubert, Tellin	22 478
Terres de Hoëgne	Jalhay, Theux	20 000

Sources : http://www.reseau-pwdr.be/reseau-pwdr/reseau-gal/index_fr.cfm,
Drouven Emilie, 2010, Annexe 3

Carte 3 : La situation actuelle en Wallonie (2011)



2.4 LES METROPOLES VOISINES TRANSFRONTALIERES

2.4.1 Euregio Meuse-Rhin (1976)

Caractéristiques :

- créée en 1976 en tant que groupe de travail, l'EUREGIO MEUSE-RHIN est l'un des plus anciens partenariats de coopération transfrontalière ;
- ce territoire transfrontalier correspond à une population de 3.900.000 habitants ;
- en 1991, l'Euregio s'est dotée d'un statut juridique en devenant une Fondation de droit néerlandais ; actuellement, les négociations sont en cours pour que cette métropole devienne un GECT (groupement européen de coopération territoriale) ;
- site internet : <http://www.euregio-mr.com/fr>

2.4.2 Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai (2008)

Le territoire : en France, le périmètre de Lille Métropole Communauté Urbaine, et en Belgique, les arrondissements de Mouscron, Tournai et Ath ainsi que les communes de Lessines, Silly et Enghien en Wallonie, et les arrondissements de Kortrijk, Leper, Roeselare et Tielt en Flandre ; l'ensemble de ce territoire correspond à plus de deux millions d'habitants.

Caractéristiques :

- il s'agit d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) créé en janvier 2008) ; cette forme de gouvernance prévue par un règlement européen de 2006 permet de surmonter les obstacles de la coopération transfrontalière ;
- site internet : <http://www.lillemetropole.fr/index.php?p=986>

2.4.3 EuRégio SaarLorLuxRhin (1995)

Le territoire : Le territoire correspond à celui de la Grande Région et comprend la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg la Lorraine et, en Wallonie, la province du Luxembourg. La superficie est de 65.401 km² pour une population de 11,2 millions d'habitants. La densité est de 171,25 hab./km². Au cœur de l'Euregio SarrLorLux, une coopération transfrontalière spécifique au sein du Quatropôle a été mise en place entre les villes de Luxembourg-Metz-Sarrebruck-Trêve. La Wallonie est par contre concernée par le réseau de villes Lela + (Luxembourg, Esch sur Alzette, Longwy, Arlon, Metz et Thionville)³.

Caractéristiques :

- EuRégio SaarLorLuxRhin est une asbl de droit luxembourgeois constituée en février 1995 pour représenter les intérêts communaux dans la Grande Région ;
- Initiative pour renforcer la coopération entre les communes de l'espace transfrontalier de la Grande Région ;
- Accompagne les projets plutôt que d'être à l'initiative de politique transfrontalière ;
- Site internet : <http://www.euregio.lu/>

2.4.4 Le Grand Hainaut (en construction)

Le territoire : Un partenariat stratégique de type eurodistrict est en construction au départ de Valenciennes Métropole et du Cœur du Hainaut. Un **Conseil de développement** est en projet et le territoire se construit et n'est donc pas encore figé. Des accords sont en cours avec la porte du Hainaut et l'avesnois ainsi que des discussions avec Charleroi. La carte ne reprend que le partenariat stratégique du Cœur du Hainaut et Valenciennes Métropole qui correspond au noyau actuel.

Caractéristique :

- Projet en cours.

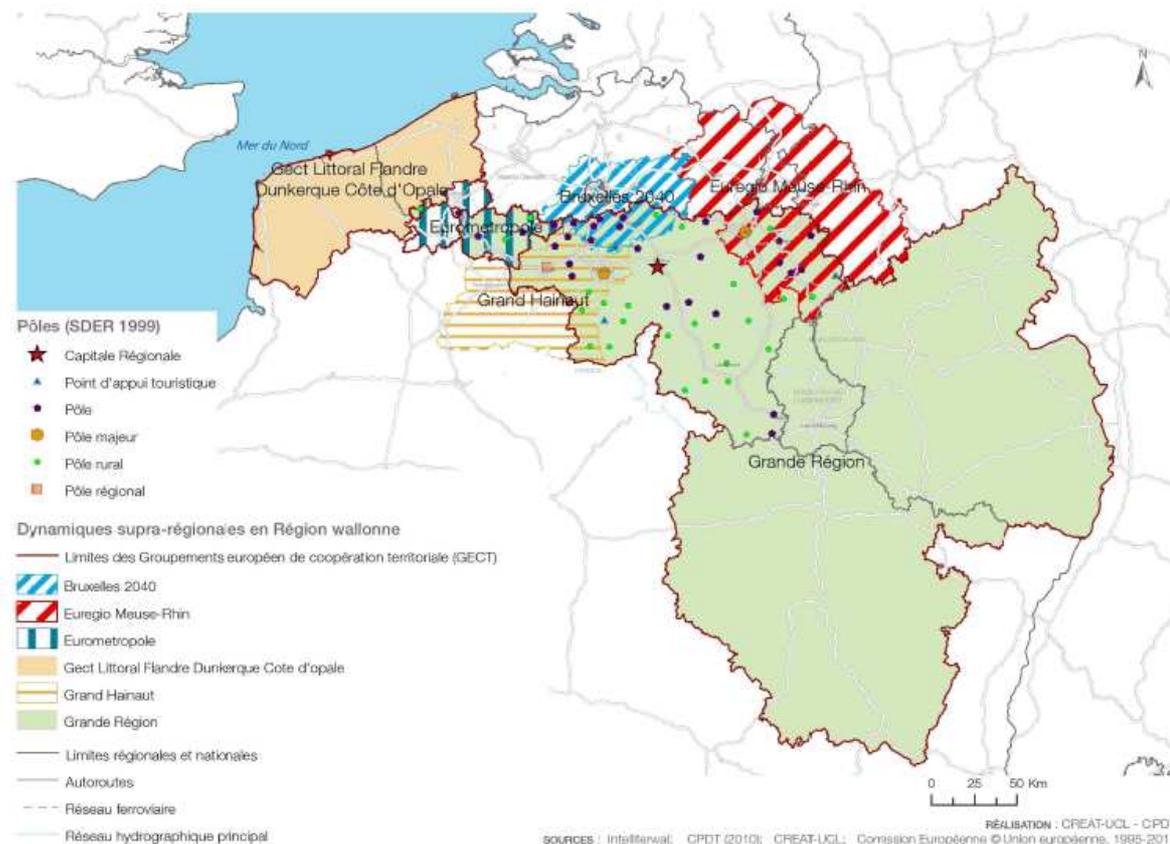
2.4.5 Bruxelles 2040

Le territoire : la zone RER soit la Région bruxelloise, la province du Brabant flamand et la province du Brabant wallon.

Caractéristiques :

- Bruxelles 2040 correspond à une étude de prospective territoriale à l'horizon 2040 qui concerne la zone RER ;
- Cette étude a été lancée par la Région bruxelloise fin 2009 et est toujours en cours ;
- Positionne Bruxelles par rapport à son hinterland ;
- L'objectif est d'élaborer le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) qui devrait remplacer le PRD actuel.

³ Castiau E., Van Hamme G., Vandermotten C., *Le sud-est de la province du Luxembourg – Perspective de développement et coopérations transfrontalières (Quatropôle, Lela et Grande Région)*, Note de Recherche CPDT n°9, août 2009.

Carte 4 : Les métropoles voisines transfrontalières

3. ANALYSE DES DYNAMIQUES SUPRACOMMUNALES SUR BASE DE LA CARTOGRAPHIE

3.1 PROPOSITION D'UNE TYPOLOGIE

Dans le tableau suivant, les différentes dynamiques supracommunales wallonnes ont été classées selon deux critères : l'échelle (milieu rural et périurbain, milieu urbain et rural) et le type de dynamique (outil stratégique, démarche prospective et participative, dispositif de projets sans démarche prospective préalable). Les parcs naturels ne sont pas repris dans ce tableau récapitulatif.

Tableau 2 : Relevé des différentes dynamiques supracommunales wallonnes (sans les parcs naturels)

ECHELLE →	Rural et/ou périurbain	Urbain ou Urbain et rural			
		Infra- Agglo	Agglo ou arrondissement	Supra-Agglo	Province
TYPE DE DYNAMIQUE ↓					
Outils stratégiques		SDEL (2004)	<i>PUM-Liège (2010)</i>		
Démarches prospectives et participatives	Pays de Herve au futur (2000-2002)			WAPI (2006-2008)	Liège 2020 (2002-2005)
				<i>Cœur du Hainaut (depuis 2007)</i>	<i>Brabant wallon 2020 (depuis 2008)</i>
	Prospect 15 (2003)				Luxembourg 2010 (2001-2010) → RéseauLux depuis 2011
Dispositifs de projets sans démarche prospective préalable	GAL (16 en 2011)		CUC (1996)		GRE (depuis 2005, échelle provinciale)
	Pays de Famenne (2003)		CUCharleroi (1998)		
	Pays de Geminiacum (1998)		CUMons (2001)		
	GREOA (1972)				

En grisé : ceux qui n'ont pas abouti ou ne sont pas adoptés

En brun orangé : démarche prospective toujours en cours

En saumon : en cours d'adoption

3.2 ANALYSE DE LA CARTOGRAPHIE SUR BASE DE DIFFERENTS CRITERES

Premiers constats :

- en matière de dynamiques supracommunales, la Wallonie se positionne par rapport à ses frontières et pas par rapport à son centre (on constate en effet sur la cartographie une zone vide à Namur) ;
- par rapport au schéma normatif proposé dans la DPR, il apparaît que le schéma actuel que l'on observe est tout autre : les dynamiques supracommunales fonctionnent comme des sous-ensembles sans articulation et sans aucune coordination ; ce qui met en évidence la fragilité du processus ;
- en une dizaine d'années (de 1999 à 2011), la fragilité des projets est confirmée avec des abandons de la plupart des projets de communautés urbaines et la création de nouveaux territoires de projets à l'échelle des arrondissements (PUM), voire à une échelle plus large (WAPI, Cœur du Hainaut...).

4. PISTES METHODOLOGIQUES

L'expertise veille concernant les projets sous-régionaux s'est attachée à travailler en étroite collaboration avec le volet spatial de l'actualisation du SDER. A partir de l'analyse des projets de territoire recensés dans la note figurant en introduction du chapitre spatial, l'objectif a été de dégager les éléments retraçant depuis l'adoption du SDER, les projets de territoire qui ont mis en œuvre. Des éléments ont été apportés pour alimenter les thèmes suivants : hiérarchies urbaines/bassin de vie, relations villes/campagnes et politique de la ville.

Pour ce faire, les cartes présentées ont été complétées par les dynamiques de projet identifiées. Cette visualisation relève les intentions en présence dans les différents territoires ainsi que la complexité actuelle avec des sous-ensembles qui ne sont pas articulés à des projets à plus grande échelle (c'est le cas en particulier du Pays de Famenne qui se retrouve dans plusieurs projets territoriaux). Cette complexité entraîne des incohérences entre les territoires et des zones non investies. Dans cet ordre d'idées, les cartes illustrent les tensions actuelles avec une aimantation de la Wallonie vers ses frontières et une faiblesse relative des dynamiques enregistrées en son centre (la région namuroise).

5. REFERENCES

DROEVEN Emilie, 2010, *Paysage dans l'action, paysage en action(s). Développement territorial et processus de construction de projets locaux de paysage en Wallonie (Belgique)*, Thèse de doctorat, ULg, Gembloux, <http://hdl.handle.net/2268/72750>

Groupe de travail parlementaire franco-belge, 2006, *Les bonnes pratiques de gouvernance dans les agglomérations transfrontalières en Europe*, MOT

SDER, 1999, *Schéma de développement de l'espace régional*, adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999

Sites internet :

<http://www.cucweb.be/> (Communauté urbaine du centre)

<http://www.euregio-mr.com/fr/> (Euregio Meuse-Rhin)

<http://www.lillemetropole.fr/index.php?p=986> (Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai)

<http://www.frw.be/> (Fondation rurale de Wallonie)

<http://terresdehoegne.skynetblogs.be/> (GAL Terres de Hoëgne)

http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/reseau-gal/index_fr.cfm (GAL wallons : période 2007-2013)

<http://www.gre-liege.be/> (GRE)

<http://www.greoa.be/> (GREOA)

<http://www.intelliterwal.net/> (Intelligence territoriale wallonne)

<http://www.liegeonline.be/lg2020/> (Liège 2020)

<http://www.luxembourg2010.be/> (Luxembourg 2010)

<http://www.fpnw.be/> (Parcs naturels de Wallonie)

<http://www.parcnaturel.be/> (Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier)

<http://www.geminiacum.be/> (Pays de Geminiacum)

<http://www.paysdefamenne.be/> (Pays de Famenne)

<http://www.paysdehervefutur.be/> (Pays de Herve au futur)

<http://www.pcdr.be/> (Programmes communaux de développement rural)

<http://www.prospect15.be/> (Prospect 15)

<http://www.pardessuslahaie.net/trame> (TRAME - Des réseaux et un centre de ressources agricole et rural)

<http://www.wapi2025.be/> (Wallonie picarde)

ANNEXE 2 : CŒUR DU HAINAUT, PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE COMPARÉE À CELLE DE LA WALLONIE PICARDE¹

1. ANALYSE DU PROJET SUR BASE DE DIFFERENTS CRITERES

1.1 LE TERRITOIRE

Le territoire du bassin de la Haine, appelé désormais Cœur du Hainaut, couvre 25 communes des agglomérations de Mons-Borinage et de la Louvière-Centre : les 13 communes de l'arrondissement de Mons-Borinage (Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, Lens, Mons, Quaregnon, Quevy, Quiévrain, Saint-Ghislain) et les communes du territoire de la Communauté urbaine du centre, à l'exception de Merbes-Le-Château² (Anderlues, Binche, Braine-Le-Comte, Chapelle-Lez-Herlaimont, Ecaussines, Estinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Morlanwelz, Seneffe, Soignies) qui couvrent partiellement les arrondissements de Soignies et de Thuin. Situé à une échelle sous-provinciale, le territoire du Cœur du Hainaut concerne ainsi trois arrondissements sans toutefois les couvrir totalement. A l'exception d'Honnelles, toutes ces communes sont affiliées à l'intercommunale IDEA.

Constitué autour de deux pôles complémentaires Mons et La Louvière, ce territoire bipolaire d'environ 1000 km² et de 450 000 habitants est très diversifié ; il se compose d'un tissu urbain et économique le long de la Haine, d'un espace rural à noyaux urbains touchés par la périurbanisation, d'un espace rural qui s'étend au nord et au sud, et de zones d'influence transfrontalière avec la France à l'ouest et au sud.

1.2 INITIATIVE ET EFFET DECLENCHEUR

En septembre 2007, la Région wallonne décide de financer l'élaboration d'un plan de redéploiement économique et social dans les régions de Mons-Borinage et du Centre : un budget de 400 000 euros en 2007 pour réaliser les études et un budget annuel de 100 000 euros pendant trois ans pour les frais de fonctionnement. De 2011 à 2013 un budget de fonctionnement de 100 000 euros a été accordé par la Wallonie.

L'effet déclencheur de ce projet supracommunal est la prise de conscience des faiblesses du territoire (difficultés économiques persistantes ; déficit en termes d'éducation, de formation et d'insertion professionnelle ; bâti vieillissant et énergivore) et la nécessité d'y remédier. La solution envisagée est de construire progressivement un plan d'avenir pour redynamiser ce territoire supracommunal qui a connu autrefois une période de prospérité liée à l'industrialisation lourde mais qui se caractérise aujourd'hui par des indicateurs économiques relativement faibles.

• ¹ Annexe rédigée par Véronique Boniver (Lepur, ULg)

• ² Merbes –Le-Château n'est pas affiliée à l'IDEA et développe des liens privilégiés avec d'autres territoires. Mais si elle le souhaite, elle pourrait se joindre à la démarche du Cœur du Hainaut.

1.3 LA DEMARCHE

Objectifs

L'objectif de la démarche est de réaliser un plan global de redéploiement qui se traduira concrètement par un ensemble de projets permettant d'exploiter les atouts du territoire : une mobilité grandissante ; un potentiel naturel important ; un tissu industriel traditionnel du verre, de la céramique et de la sidérurgie ; le développement de nouveaux secteurs performants comme l'informatique et l'imagerie virtuelle ; de nombreuses initiatives culturelles et scientifiques ; un pôle universitaire important.

Plus précisément, ce projet de territoire permettra:

- de développer de nouvelles coopérations supracommunales et intercommunales ;
- de mettre en cohérence les politiques en matière d'entreprise, d'emploi, de formation, de rénovation ;
- d'éviter la dispersion des moyens ;
- d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité et l'image du territoire.

Type de démarche et coordinateur

Le projet mené dans le Cœur du Hainaut correspond à une démarche prospective à l'horizon 2025 (2015+10). L'horizon choisi est 2025 car il s'agit de planifier l'avenir de la région 10 ans après la fin de la programmation actuelle des fonds structurels européens et 10 ans après Mons 2015, capitale européenne de la culture désignée officiellement en 2010.

La démarche est également participative car elle implique la participation de tous les acteurs du territoire, y compris les politiques et les citoyens.

C'est l'intercommunale de développement IDEA qui coordonne cette démarche avec le soutien méthodologique de l'institut Jules Destrée et de la société Perspective Consulting.

Déroulement de la démarche

Il s'agit dans un premier temps de préparer l'exercice de prospective territoriale. Au cours de cette phase préalable (fin 2007), les acteurs du territoire sont mobilisés, les experts désignés et une plateforme transversale et multiacteurs est mise en place. Cette structure, dénommée partenariat stratégique local (PSL), est composée de représentants du monde patronal, du monde syndical, du monde de la formation, du monde académique, de l'IDEA, de l'Invest Mons-Borinage-Centre, de la Structure locale de Coordination (SLC), des différentes formations politiques démocratiques et de différentes communes du territoire.

La démarche proprement dite peut alors commencer. Elle se déroule en six phases au cours desquels sont organisés différents ateliers thématiques qui mobilisent de nombreux acteurs du territoire.

Phase 1 : Diagnostic prospectif

Pour réaliser un diagnostic prospectif partagé par l'ensemble des acteurs, des échanges entre cinq groupes de travail se sont tenus d'octobre 2008 à février 2009 et ont permis de mettre en évidence des repères pour six thématiques : le cadre de vie ; la culture, le patrimoine et l'identité ; la mobilité et les infrastructures de transport ; les ressources naturelles et énergétiques ; le capital humain ; la vie économique.

Phase 2 : Définition des enjeux de long terme

Dans une seconde phase, des ateliers thématiques (entre mai et juin 2009) enrichis par l'avis d'experts extérieurs ont permis d'identifier huit enjeux à l'horizon 2025 :

- la gouvernance, le développement des réseaux et la capacité stratégique ;

- des systèmes d'apprentissage (éducation et formation) et d'innovation qui valorisent la créativité et l'adaptabilité ;
- le changement d'image et de mentalité ;
- le développement économique soutenable et le capital humain ;
- la prise en compte du nouveau paradigme énergétique ;
- la restructuration du tissu urbanisé et la rénovation durable du bâti ;
- le développement équilibré des zones rurales et urbaines dans une logique d'ouverture aux voisins ;
- le développement touristique et culturel.

Chacun de ces enjeux est décliné en une série de questions auxquelles les acteurs du territoire du Cœur du Hainaut devront répondre.

Phase 3 : Construction de la vision commune

Six finalités permettent de préciser la vision commune du territoire :

- un bassin de vie dans un contexte transfrontalier ;
- un territoire converti au développement durable ;
- les grands équilibres et la qualité de la vie ;
- un redéploiement économique et social ;
- une gouvernance exemplaire ;
- une image valorisée au bénéfice de tous les habitants.

Phase 4 : Désignation des axes stratégiques

Au cours de différents séminaires organisés entre mars et juin 2010, la confrontation des huit enjeux de long terme aux six finalités de la vision commune du territoire a permis de dégager sept axes stratégiques :

1. Organiser et gouverner le territoire du Cœur du Hainaut comme un seul bassin de vie
2. Impulser une dynamique de redéploiement économique sur des relations renouvelées entre les entreprises et les acteurs de formation
3. Rendre au territoire une image de qualité de vie, de mentalité positive, d'esprit d'entreprendre, de dynamisme des activités productives durables
4. Améliorer le bien-être et le cadre de vie des citoyens pour assurer l'attractivité du Cœur du Hainaut
5. Remailler le territoire par la mise en place d'infrastructures de mobilité qui favorisent le transfert modal et les connexions vers l'extérieur
6. Aménager un territoire d'énergies positives par une mobilisation des acteurs et citoyens autour de l'idée d'autonomisation énergétique
7. Inscrire la dynamique de développement socio-économique dans une logique transfrontalière à vocation européenne

Ces sept axes stratégiques sont déclinés en une trentaine de portefeuille d'actions.

Etat d'avancement

Au stade actuel de la démarche du Cœur du Hainaut (fin 2010), les quatre premières phases ont été réalisées et des forums citoyens ont également été organisés pour élargir le débat à un maximum d'acteurs.

Actuellement, les villes ne se sont pas encore appropriées le projet. Contrairement au projet de la Wallonie picarde, aucune personnalité politique ne s'est impliquée personnellement dans le Cœur du Hainaut, ce qui se traduit par une participation très inégale des différentes communes concernées. Pour inciter toutes les communes à participer régulièrement à la démarche, des campagnes de sensibilisation sont programmées dans les différents conseils communaux. L'idée d'une charte est également à l'ordre du jour pour obtenir l'adhésion des 25 communes.

La phase 5 (Choix des actions concrètes) est actuellement en cours : sept comités stratégiques ont été mis en place (un pour chaque axe stratégique) et organiseront une fois par mois des ateliers en vue d'élaborer des actions concrètes en rapport avec leur thématique. Le planning actuel prévoit que début février 2011, des premières actions seront consolidées sur base des conclusions des différents ateliers thématiques.

Lorsque le plan sera finalisé et adopté, il pourra être mis en œuvre. Restera alors à concrétiser la phase 6 de la démarche qui porte sur le suivi de la mise en œuvre et son évaluation.

2. COMPARAISON AVEC LA DEMARCHE MENEES EN WALLONIE PICARDE

Comme le projet de territoire Wallonie picarde, le plan de redéploiement du Cœur du Hainaut est élaboré progressivement à partir d'une démarche prospective et participative qui s'étend sur plusieurs années en différentes phases.

Dans les deux projets, on retrouve les mêmes éléments qui permettent de caractériser la démarche :

- la mise en place d'une plateforme transversale et multiacteurs ayant pour mission le redéploiement d'un territoire supracommunal : le conseil de développement en Wallonie picarde institué en 2006 sur base du modèle français³ et le partenariat stratégique local dans le Cœur du Hainaut mis en place fin 2007 (tous les acteurs de ces plateformes interviennent à titre bénévole) ;
- un lieu de débat ouvert et encadré grâce au soutien d'experts qui proposent une approche méthodologique en six phases : trois pour le volet prospectif (le diagnostic, la définition des enjeux de long terme, la construction d'une vision commune) et trois autres phases pour le volet stratégique (la désignation des axes stratégiques, le choix des actions concrètes, le suivi de la mise en œuvre et son évaluation) ;
- une démarche bottom-up de long terme (à l'horizon 2025 dans les deux cas) basée sur la souplesse et la réactivité ;
- une démarche participative avec une mobilisation massive des acteurs du territoire pour les ateliers thématiques et l'organisation de forums citoyens ;
- un travail qui s'inscrit dans la durée en fédérant les différents acteurs autour d'une vision commune du territoire.

Notons néanmoins certains points qui différencient les deux démarches :

- en Wallonie picarde, l'implication d'un leader politique, le Ministre Demotte, a initié et soutenu la démarche contrairement au Cœur du Hainaut où c'est la Région wallonne qui a lancé financièrement la démarche ;

³ Loi Voynet du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet ou LOADDT.

- en Wallonie picarde, trois intercommunales (IDETA , IEG⁴ et IPALLE⁵) interviennent dans la démarche et ont créé fin 2008 l'asbl « Wallonie picarde » avec le soutien financier de la Wallonie pour coordonner le suivi et la mise en œuvre du projet de territoire ; dans le Cœur du Hainaut, une telle structure n'est pas envisagée actuellement et c'est l'IDEA qui assure jusqu'à présent le suivi du projet.

En Wallonie picarde, ce type de démarche qui a débuté en 2006 avec l'installation du Conseil de développement est aujourd'hui la plus avancée. Après deux années de réunions et de travaux, le projet de territoire « Wallonie picarde 2025 » a été finalisé dans un document cadre non abouti volontairement, afin de pouvoir continuer à l'enrichir. Il a été adopté par le conseil de développement de la Wallonie Picarde en 2008.

Depuis 2009, l'asbl Wallonie picarde assure le suivi et l'évaluation du projet de territoire qui représente la dernière phase de la démarche. Cette évaluation est réalisée à partir d'un questionnaire de suivi envoyé à chacun des chefs de file des différents projets et chantiers prévus, ce qui permettra d'actualiser et d'enrichir le projet de territoire.

En termes de gouvernance, la Wallonie picarde prévoit la conclusion d'un contrat territorial de partenariat et de développement entre le gouvernement wallon et la Communauté de communes de la Wallonie picarde qui n'est pas encore instituée. Actuellement, c'est la conférence des bourgmestres de la Wallonie picarde, créée en septembre 2008, qui intervient en tant que lieu politique informel ; elle se réunit régulièrement (6 fois depuis sa création jusqu'en avril 2011) pour débattre de différents thèmes supracommunaux mais sans prendre de décisions, celles-ci sont prises par le conseil de développement.

Au niveau transfrontalier et transrégional, la Wallonie picarde est également présente dans l'eurométropole Lille-Courtrai-Tournai (groupement européen de coopération territoriale créé en janvier 2008). Plus précisément, c'est dans le forum (installé depuis septembre 2009) de cette eurométropole que 15 personnes déléguées par le conseil de développement représentent la Wallonie picarde aux côtés de 15 représentants de transforum de Flandre occidentale et de 30 représentants du conseil de développement de Lille métropole. Des représentants de la Wallonie picarde président également deux des six groupes de travail mis en place par l'eurométropole (« Développement touristique et attractivité » et « Stratégie territoriale : positionnement européen et cohérence territoriale »).

Dans le Cœur du Hainaut on n'est pas encore à ce stade puisque la démarche, qui a débuté en septembre 2007 avec l'installation du partenariat stratégique local, est toujours en cours.

• ⁴ La fusion entre les deux intercommunales de développement économique, DETA et IEG, est actuellement à l'ordre du jour.

• ⁵ IPALLE est l'intercommunale qui, dans le Hainaut occidental, est active dans la collecte et la gestion des déchets ménagers et dans le traitement des eaux usées.

Tableau 1 : Grille d'analyse comparative entre la démarche du Cœur du Hainaut et le projet Wallonie picarde

CRITERES D'ANALYSE	Cœur du Hainaut	Wallonie picarde
Le territoire		
Echelle	25 communes sur 3 arrondiss. : Mons, – Soignies et Thuin	23 communes sur 4 arrondiss : 20 du Hainaut occ. (arr. Ath, Tournai, Mouscron) ; 3 du centre du Hainaut (arr. Soignies)
Superficie	1000 km ²	1300 km ²
Nbre d'habitants	450 000 hab.	331 000 hab. (10% de la pop. Wall.)
Particularités	territoire à la fois urbain et rural - 2 pôles complémentaires (Mons, La Louvière) - un seul bassin de vie - zones d'influence transfrontalière avec la France -	territoire à la fois urbain et rural - situation stratégique : à proximité de deux métropoles (Lille et Bruxelles) - zone d'appui pour des dynamiques de développement local (cf SDER) car traversé par l'eurocorridor Lille-Bruxelles - patrimoine diversifié (8 terroirs)
Les acteurs		
RW	Initiateur du projet – 2007 : soutien financier en 2007 pour initier la démarche et mettre en place le PSL (au début de la démarche) ; 2010 : subvention complémentaire pour poursuivre la démarche	2009 : aide financière pour mettre en place l'asbl Wallonie picarde (<u>après</u> l'adoption du projet)
Personnalité politique	-	Ministre R. Demotte = initiateur du projet
Plateforme transversale et multiacteurs	Partenariat stratégique local (fin 2007) = association de fait regroupant des entreprises, des syndicats, des partis politiques démocratiques, des universités, les communes du territoire, le président de la CUC, le CSEF, ...	Conseil de développement (2006) = association de fait regroupant des politiques (1/3) et des représentants de la société civile élus pour un mandat de 3 ans renouvelables
Intercommunales	IDEA = Coordinateur de la démarche	IDETA , IEG et IPALLE
Experts pour encadrer la méthodologie	Institut Jules Destrée ; Perspective Consulting.	Institut Jules Destrée
Citoyens	Organisation de 4 forums citoyens en 2009 - 2010	Organisation de 3 forums citoyens

La démarche		
Effet déclencheur/ facteur explicatif	Prise de conscience des faiblesses du territoire et de la nécessité d'y remédier	Situation géographique stratégique →traversé par l'eurocorridor Lille-Bruxelles (métropoles à proximité) donc zone d'appui pour des dynamiques de développement local (cf SDER)
Début et durée	Fin 2007 – ??; + de 3 ans	Juill. 2006 – févr. 2008 ; Près de 2 ans
Type de démarche	Démarche prospective et participative - Démarche « bottom up » - horizon 2025	Démarche prospective et participative – Démarche « bottom up » - horizon 2025
Objectif de la démarche	Elaborer un plan de redéploiement économique et social	Elaborer un projet global de territoire qui met en avant les atouts du territoire
Etat d'avancement	Démarche toujours en cours début 2011	Projet de territoire « Wallonie picarde 2025 » adopté par le CDWP en 2008
Résultats		
Document concret	-	« Wallonie picarde 2025 » = doc. cadre non abouti volontairement, à enrichir
Les moyens		
internes	Mobilisation importante des acteurs du territoire	Mobilisation importante des acteurs du territoire
	Campagnes de sensibilisation auprès des conseillers communaux par des représentants du PSL	
externes	Subvention de la Wallonie pour lancer la démarche	Aide financière de la Wallonie pour mettre en place l'asbl Wallonie picarde
	Recours à une agence de communication pour sensibiliser les acteurs non encore impliqués en vue d'obtenir leur adhésion	Pour les actions inscrites dans le projet de territoire : Financements européens (fonds structurels, dont Feder, pour 150 millions Eur) - Financements wallons (30 millions eur du plan Marshall)
La gouvernance		
Association de fait regroupant les forces vives	PSL	CDWP
Structure de pilotage	Au stade actuel, l'IDEA assure le suivi	Wallonie picarde, asbl (2008)
Structure politique informelle	Pas encore mise en place (conférence des bourgmestres à l'étude)	Conférence des bourgmestres WAPI, mise en place en 2008 (en attendant la communauté de communes)
Contrat territorial	-	Partenariat prévu entre le gvt wallon et la Communauté de communes de Wapi (≡ contrat de plan Etat-Région - France)
Au niveau	-	2009 : représentation de WAPI dans le

transfrontalier et transrégional		forum de l'eurométropole Lille-Courtrai- Tournai (GECT créé en janvier 2008)
-------------------------------------	--	---

3. ELEMENTS PERTINENTS A RETENIR

3.1 ENJEUX

L'enjeu majeur, commun aux deux démarches menées récemment dans le Hainaut, est de positionner une aire de coopération supracommunale non seulement au sein de la Région wallonne mais aussi à l'échelle européenne, et de renforcer ainsi cette aire supracommunale reconnue comme un territoire à part entière.

Pour le cœur du Hainaut, il s'agit plus précisément de se positionner au sein de la Région wallonne par rapport notamment à la Wallonie picarde et à Charleroi, et être reconnu comme un seul bassin de vie autour de deux pôles complémentaires, Mons et La Louvière. Il s'agit aussi d'atteindre une masse critique suffisante en termes de population pour éventuellement se positionner au niveau européen avec Valenciennes et Maubeuge dans une structure de type eurodistrict, ce qui permettrait de débloquer et optimaliser des projets communs importants, notamment en matière de mobilité et de développement économique.

Pour la Wallonie picarde, le principal enjeu est de se positionner par rapport à la métropole de Bruxelles et par rapport à l'eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, premier GECT (Groupement européen de coopération territoriale) créé en Europe en 2008 et qui constitue avec ses 2 millions d'habitants la principale métropole transfrontalière d'Europe. Dans le projet de structure spatiale du SDER, l'enjeu de la Wallonie picarde est aussi d'être reconnue explicitement comme zone d'appui pour des dynamiques de développement local puisque cette aire de coopération supracommunale est traversée par l'eurocorridor Lille-Bruxelles.

3.2 CE QUI FONCTIONNE BIEN

Dans les deux démarches, des points positifs sont à mettre en évidence.

Un nom porteur pour affirmer l'identité d'un nouveau territoire et ainsi améliorer son image

Le territoire du bassin de la Haine a changé de nom pour devenir « Cœur du Hainaut, centre d'énergies ». Ce nom choisi pour désigner aussi bien le nouveau territoire que son projet de développement a une connotation plus positive que le bassin de la Haine, ce qui est important pour contribuer à la réussite du projet. Ce nom rappelle tout d'abord la position géographique de ce territoire, au cœur du Hainaut mais aussi au cœur de l'Europe ; il précise aussi que le territoire est aussi un centre d'énergies car il s'est construit à partir d'une énergie traditionnelle (le charbon) et se construira, à l'avenir, grâce au potentiel de production d'énergies renouvelables, en particulier la géothermie, l'éolien et la biomasse.

De même, la nouvelle appellation "Wallonie picarde" pour le projet de territoire dans le Hainaut occidental met en avant son identité picarde pour s'affirmer sur l'échiquier territorial. Par son nom, la Wallonie picarde se positionne comme une région à part entière au sein de la Wallonie mais aussi dans l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Des échanges enrichissants lors des différents ateliers thématiques

3.3 CE QUI FONCTIONNE MOINS BIEN

Dans le Cœur du Hainaut où la démarche est toujours en cours, on relève parmi les difficultés rencontrées les points suivants.

Obtenir l'adhésion de tous les acteurs pour associer le Cœur du Hainaut à un seul bassin de vie

Le premier axe stratégique qui porte sur la définition d'un seul bassin de vie pour l'ensemble du territoire du Cœur du Hainaut a été longuement débattu. Si les syndicats et les industriels ont validé sans problème ce premier axe, la Communauté urbaine du centre est plus difficile à convaincre car un sous-régionalisme reste présent dans les mentalités.

Un manque d'enthousiasme dans le Cœur du Hainaut

Certains restent sceptiques vis-à-vis de la démarche menée dans le Cœur et on constate une certaine appréhension politique, ce qui nécessite des efforts supplémentaires pour modifier les mentalités et faire avancer la démarche.

Les forums citoyens n'ont pas bien marché

La faible participation des citoyens a également été constatée en Wallonie picarde.

3.4 FACTEURS DE REUSSITE DES DEMARCHES SUPRACOMMUNALES

Sur base de l'analyse des deux démarches menées dans le Hainaut (Wallonie picarde et Cœur du Hainaut), alimentée par les réflexions échangées au cours des plateformes internationales sur les agglomérations⁶ et lors de la table ronde organisée par la CPDT en août 2010, plusieurs facteurs de réussite des démarches supracommunales peuvent être mis en évidence.

1) L'adhésion de tous les acteurs à la démarche

Pour réussir un projet de territoire, il faut motiver et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, y compris les politiques, et les faire adhérer au projet.

Cette condition est facilitée lorsqu'un leader politique s'implique dans l'exercice. Ainsi en Wallonie picarde, c'est le Ministre Demotte qui a initié et porté la démarche, ce qui a facilité l'adhésion des responsables politiques des différentes communes du territoire.

Faute de leader politique, des campagnes de sensibilisation et de communication sont nécessaires pour obtenir l'adhésion de toutes les communes. Dans le Cœur du Hainaut, des représentants du partenariat stratégique local (un politique, une entreprise et un syndicaliste) ont été personnellement présentés la démarche auprès des différents conseils communaux pour les sensibiliser.

Par contre, la démarche Liège 2020, entamée en 2002, a permis de réaliser un diagnostic prospectif en 2005 mais les décideurs politiques n'ont pas adhéré au projet. En conséquence, la phase stratégique n'a pas été menée et la démarche a été suspendue.

2) Ne pas précipiter la démarche

Le projet d'agglomération est une démarche qui s'inscrit dans la durée. En Wallonie picarde, la démarche a duré 2 ans. Dans le Cœur du Hainaut, elle a déjà duré 3 ans et est toujours en cours.

3) Saisir les opportunités

La réussite d'un projet d'agglomération dépend de la capacité de s'adapter aux opportunités qui se présentent pour redynamiser un territoire.

C'est ainsi que la Wallonie picarde, en mettant en avant sa position transfrontalière et la reconnaissance régionale de son territoire, peut profiter des opportunités financières du FEDER (Fonds européen de développement régional) notamment dans le cadre de projets Interreg. Autre opportunité, l'adhésion de l'ACHO (Agence culturelle du Hainaut occidental) à la démarche de la Wallonie picarde a permis d'organiser des « assises culturelles » en 2007 et les acteurs du monde culturel ainsi mobilisés sont amenés à proposer des projets.

⁶ Voir notamment <http://base.d-p-h.info/es/fiches/dph/fiche-dph-8011.html>

4) L'efficacité et la légitimité de la démarche

Le projet d'agglomération est une démarche exigeante pour tous les acteurs ; elle est également complexe et évolutive. Il n'existe pas de recette unique car les situations territoriales sont diverses mais selon P. Boineau, la réussite d'un projet d'agglomération dépend de deux critères importants : l'efficacité, qui est liée aux dimensions fonctionnelles et organisationnelles d'une agglomération, et la légitimité qui est plutôt associée à la gouvernance et aux dimensions politiques de l'agglomération.

Sur ce point, la Wallonie picarde semble être sur la bonne voie. Une structure technique de pilotage fonctionne (l'asbl Wallonie picarde) et assure le suivi et l'évaluation du projet, ce qui répond au critère d'efficacité. Au niveau de la gouvernance, trois lieux de rencontre sont à mettre en évidence et permettent dans une certaine mesure de légitimer la démarche : le conseil de développement (CDWP), la conférence des bourgmestres WAPI et le forum de l'eurométropole Lille-Courtrai-Tournai qui compte des représentants de la Wallonie picarde. Par ailleurs, parmi les projets structurants présentés dans son projet de territoire, une communauté de communes devrait prochainement être mise en place en Wallonie picarde et un contrat territorial de partenariat et de développement est également prévu avec la Région.

4. REFERENCES

CPDT, 2010, Le SDER, Conférence Permanente du Développement Territorial, Région wallonne, *Territoire(s) wallon(s)*, N°5, septembre 2010

INSTITUT DESTREE et al, 2009, *Réflexion prospective dans le cadre de l'élaboration du plan de redéploiement économique et social du Bassin de la Haine. Repères pour un diagnostic prospectif du Bassin de la Haine à l'horizon 2015+10*, Résumé exécutif, document de travail du 12 mars 2009

INSTITUT DESTREE et al, 2010, *Réflexion prospective dans le cadre de l'élaboration du plan de redéploiement économique et social du Bassin de la Haine. Cœur du Hainaut, terre d'énergies – Une vision commune pour le Bassin à l'horizon 2025*, document de travail du 5 janvier 2010

INSTITUT DESTREE et al, 2010, *Réflexion prospective dans le cadre de l'élaboration du plan de redéploiement économique et social du bassin du Cœur du Hainaut. 7 axes stratégiques et 34 portefeuilles d'actions*, Partenariat stratégique local, note de travail du 5 septembre 2010 modifié le 8 octobre 2010

INSTITUT DESTREE et al, 2010, *Réflexion prospective dans le cadre de l'élaboration du plan de redéploiement économique et social du bassin du Cœur du Hainaut. Organisation des comités stratégiques en charge de déterminer les actions concrètes*, Partenariat stratégique local, novembre 2010

PEIXOTO Larissa, 2010, *Projet de territoire Cœur du Hainaut, Centre d'énergies*, présentation ppt pour le colloque de la CPDT, Liège, 9 novembre 2010SE

SEGEFA, 2007, Recherche-Action sur le développement économique de la région Huy-Waremme, sous la direction de B. Mérenne-Schoumaker et G. Devillet, ULg, Rapport final, décembre 2007

Sites internet :

<http://base.d-p-h.info/es/fiches/dph/fiche-dph-8011.html> (Introduction autour de la notion d'agglomération, 2003)

<http://base.d-p-h.info/fr/dossiers/dossier-1511.html> (La gouvernance des agglomérations, 2009)

<http://www.Monterritoireen2025.be> (Région de Mons-Borinage et du Centre – Quel futur pour notre territoire à l’horizon 2025 ?)

<http://www.wapi2025.be/> (Projet de territoire Wallonie Picarde)